Livret d'accueil de l'école maternelle La Tourterelle

1. L'inscription du point de vue administratif 3
1.1 Mon enfant peut-il être inscrit ? Peut-il rentrer en cours d'année ? 3
1.2 Où dois-je effectuer l'inscription ? Quels papiers sont à fournir ? 3
1.3 Contact avec l'école 4
1.4 Papiers à fournir à l'école 4
2. Horaires, périscolaire, bus 5
2.1 Les horaires de l'école (accueil par les enseignants) 5
2.2 Accueil périscolaire (garderie, cantine) 5
2.3 Bus 6
3. L'école : visite des lieux 7
4. La classe des Tout Petits et Petits 12
5. Le personnel 15
6. FAQ les questions fréquemment posées pour une première rentrée 17
6.1 Quels effectifs et quelle répartition des élèves dans les classes ? 17
6.2 Passerelle avec la crèche/ les nounous 17
6.3 Doudous, tétines, couches 18
6.4 Le goûter 19
6.5 La sieste 20
6.6 Quelle pédagogie est menée ? 21
6.7 Quels projets et sorties pour l'école et chaque classe ? 21
6.8 L'emploi du temps pour les Tout Petits et Petits 23
6.9 Le fonctionnement spécifique à la classe des Tout Petits et Petits 24
6.10 Comment participer à la vie de l'école ? 26
Les représentants de parents d'élèves : 26
L'association Les P'tiots Bressauds : 26
6.11 Le matériel à fournir pour le jour de la rentrée chez les Petits et Tout Petits 27
6.12 Comment préparer son enfant à sa première rentrée ? 28
7. Réunion de rentrée 31

Annexe 1 Fiche d'inscription de la mairie 32
Annexe 2 Fiches de renseignements école 33
Annexe 3 Calendrier scolaire 2023 2024 37
Annexe 4 Tarifs du périscolaire 38

1. L'inscription du point de vue administratif

1.1 Mon enfant peut-il être inscrit ? Peut-il rentrer en cours d'année ?

L'école étant obligatoire dès trois ans, votre enfant né en 2020 sera dans la classe des Petits (aussi appelée PS-Petite Section) dès la rentrée le 4 Septembre 2023.

Si votre enfant est né en 2021, il peut rentrer à l'école quand il a deux ans révolu :

- le 4 septembre 2023

- le 6 novembre 2023

- le 8 janvier 2024

Il sera alors chez les tout petits (TPS Toute Petite Section).

Les inscriptions se font par anticipation, avant les grandes vacances pour laisser la possibilité à l'équipe enseignante d'organiser les répartitions.

1.2 Où dois-je effectuer l'inscription ? Quels papiers sont à fournir ?

L'inscription à l'école maternelle La Tourterelle se fait en mairie au service d'Etat civil que vous pouvez joindre par téléphone au 03 29 25 40 21 pour plus de renseignements.

Vous devrez fournir pour la première inscription :

- Une photocopie du livret de famille dans lequel figure votre enfant
- Les certificats de vaccination (photocopies du carnet de santé)
- Attestation de Quotient Familial de la CAF

La fiche d'inscription à rendre à la mairie est en *annexe 1*.

Une seule inscription au cours de la scolarité est nécessaire. Celle-ci étant reconduite d'une année sur l'autre au sein de la même école.

1.3 Contact avec l'école

Le numéro de téléphone de l'école : 03 29 25 52 36

La directrice, madame Pierrel, est aussi joignable par mail : ce.0881053@ac-nancy-metz.fr

1.4 Papiers à fournir à l'école

- Une attestation d'assurance scolaire au nom de votre enfant : attestation de responsabilité civile et la garantie individuelle accident (qui doit être mentionnée clairement car souvent absente mais nécessaire pour toutes sorties)

- Une fiche de renseignements (n'oubliez pas de mentionner la crèche Les Petits Amis de Oui Oui comme personne susceptible de venir chercher votre enfant si vous êtes dans ce cas)
  (annexe 2)

La fiche de renseignements peut être retournée par mail avant la rentrée à ce.0881053@ac-nancy-metz.fr ou déposée dans la boîte aux lettres de l'école

2. Horaires, périscolaire, bus

2.1 Les horaires de l'école (accueil par les enseignants)

8h20-8h45 : horaire d'accueil pour les enfants
11h30 : sortie des classes
13h20-13h30 : horaires d'accueil pour les enfants ne mangeant pas à la cantine
16h30 : sortie des classes

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Calendrier scolaire en *annexe 3*

2.2 Accueil périscolaire (garderie, cantine)

Garderie du matin : 7h15-8h20

Garderie du midi sans cantine : 11h30-12h15

Garderie du soir : 16h30-18h45

Un accueil périscolaire est mis en place les mercredis de 7h30 à 18h15

Cantine :

Une cuisinière prépare sur place (maison de la montagne) les repas.

Pour les inscriptions à la cantine et/ou à la garderie, un planning avec des dates limites à respecter vous sera régulièrement transmis.

Pour les services de garderie et de cantine, un tarif dégressif est appliqué suivant le quotient familial. (Tarifs en annexe 4)

Avant toute rentrée, la responsable du périscolaire, Ludivine Jeangeorges fixera avec vous un rendez-vous pour toutes les formalités administratives liées au périscolaire.

Pour tout renseignement complémentaire sur le périscolaire, veuillez contacter Ludivine au : 06 31 47 30 35

Ou pour inscription : periscolaire@labresse.fr

Et pour ce qui est administratif : acm.ludivine@labresse.fr

2.3 Bus

Pour faire emprunter le bus par votre enfant, une demande de carte doit être faite sur Internet

La campagne d'inscription aux transports scolaires se fait sur le site www.fluo.eu/88

Attention, l'inscription par internet est obligatoire pour tous : des classes maternelles aux lycées.

Les nouveaux élèves désirant bénéficier d'un transport devront renseigner le formulaire web situé dans la rubrique « transport scolaire » ➔ s'inscrire au transport scolaire ➔ nouvel inscrit.

Les familles qui ont eu un enfant inscrit au transport scolaire (transport domicile-établissement, cantine, et périscolaire/garderie) pour l'année scolaire 2022/2023 doivent se munir de leurs codes d'accès : rubrique Transport scolaire / renouvellement.

L'inscription au transport ne donne pas obligatoirement droit au transport. Ce dernier sera accordé à la famille par le service transport uniquement après validation de la demande par la commune de domiciliation.

Renseignements sur les circuits de bus en mairie.

Les enfants de moins de 6 ans sont accompagnés par le personnel communal.

3. L’école : visite des lieux

- L’extérieur :

Rampe d’accessibilité pour personne à mobilité réduite

Une grande cour de récréation (jeux marqués au sol et structure de jeux)

…utilisée aussi en motricité (draisiennes, tricycles, vélos et trottinettes)

Une cour en herbe avec structure de jeux, bacs à sables, panier de basket jardins et autres jeux : très fréquentée par la classe des TPS-PS

- 3 salles de classe :

La classe des Moyens

La classe des Grands

La classe des Tout Petits et Petits

La salle de la garderie

Une salle de motricité (aussi salle de sieste des Moyens et salle d'accueil, réunion de parents…)

La BCD : bibliothèque (salle également équipée d'un grand écran tactile)

Une salle dédiée aux arts plastiques

La salle d'eau

Le réfectoire de la cantine à la Maison de La Montagne

4. La classe des Tout Petits et Petits

Le coin rituel d'affichage des prénoms

Le coin regroupement (utilisé aussi en jeux de construction)

L'ordinateur (utilisé pour l'écriture du prénom et des séances de langage à partir de photographies) et le coin graphisme

Le coin jeu d'imitation évolutifs dans l'année : coin médecin, coin déguisement, coin maison de poupées…

Le coin lecture

Un espace d'expériences

Le coin « puzzles »

Les « petits plateaux » : activités autonomes avec du matériel type Montessori

Et surtout « la grande salle » une grande salle faisant partie de la classe et permettant aux petits une grande liberté de mouvement

… aussi salle utilisée pour la sieste

5. Le personnel

- Les enseignantes

Classe des TPS-PS

Madame Mougel

Maîtresse Aline

Classe des Moyens

Madame Pierrel

Maîtresse Pascale

Classe des Grands

Madame Thielen

Maîtresse Chantal

- Les ATSEM

Elisabeth Perrin

ATSEM dans la classe des TPS et PS

Johanna Lucas

ATSEM (2 demi-journées) dans la classe des TPS et PS

Nathalie Aubert

ATSEM dans la classe des MS

Dominique Claudel

ATSEM dans la classe des GS

Une ATSEM par classe est toujours présente. Les ATSEM interviennent également sur le temps périscolaire (garderie, cantine, bus).

Vos interlocutrices pour les questions du périscolaire :

Ludivine Jeangeorges

Valérie Perrin

6. FAQ les questions fréquemment posées pour une première rentrée

Les informations sont données pour une année scolaire « classique » et sont susceptibles d'être modifiées si nous devons appliquer des règles sanitaires spécifiques à la rentrée.

6.1 Quels effectifs et quelle répartition des élèves dans les classes ?

Les effectifs pour l'année 2022-2023 étaient

- Classe des TPS-PS : 20 élèves (17 PS / 3 TPS)
- Classe des MS : 28 élèves
- Classe des GS :19 élèves

La répartition des élèves dans les classes ne peut se faire qu'en fin d'année scolaire car il dépend du nombre d'enfants inscrits chez les TPS et les PS.

Tout élève effectuant sa première scolarisation sera dans la classe de madame Mougel. Si l'effectif est important, une classe de Petits- Moyens accueillant les élèves déjà scolarisés sera envisagée avec madame Pierrel.

6.2 Passerelle avec la crèche/ les nounous

Le personnel de la crèche « Les petits amis de Oui Oui » vient chercher les enfants à 11h30 à l'école pour les parents qui en font la demande, pendant quelques mois, si vous désirez que votre enfant fasse la sieste à la crèche.

Les modalités d'accueil chez une assistante maternelle sont indépendantes de notre organisation.

6.3 Doudous, tétines, propreté

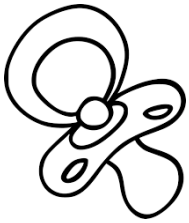

Le doudou est un objet de transition affectif pour l'enfant. Il est bien entendu accueilli à l'école. Mais il est préférable pour des raisons d'hygiène, de perte fréquente que celui-ci reste dans le sac à dos et n'interviennent qu'en cas de gros chagrins. Préparez doucement votre enfant à s'en séparer sur certaines périodes de la journée avant la rentrée.

La tétine ne sera pas autorisée en classe pour des raisons d'hygiène mais aussi parce qu'elle freine le langage.

Doudous, et tétines au besoin, accompagneront votre enfant à la sieste. Vous pouvez en laisser un exemplaire qui restera dans un sac fermé à l'école (la tétine dans une boîte).

L'acquisition de la propreté doit être accompagnée et encouragée et passe parfois par de « petits accidents ». Il peut arriver chez certains petits des accidents fréquents et parfois inhabituels, en début d'année. Votre enfant a besoin d'un temps d'adaptation. Nous dialoguerons et répondrons à vos inquiétudes.

6.4 Le goûter

Les enfants qui fréquentent la garderie du soir apportent un goûter dans une boîte.

Il n'y a pas de goûter individuel sur le temps de classe.

L'équipe enseignante a fait le choix de maintenir un temps d'éveil au goût quotidien. Un planning est établi dans chaque classe avec des fruits et légumes à apporter pour l'ensemble de la classe. Les parents s'inscrivent sur ce planning environ une fois par période et apportent le goûter.

Ce temps collectif permet des apprentissages mathématiques (distributions, préparation des gobelets), de lecture (chez les grands), de langage (formuler une demande, exprimer une préférence…), de lecture (chez les grands) et d'éveil aux goûts.

L'anniversaire de chacun est fêté en classe (regroupé avec d'autres par mois de naissance) et est l'occasion de tester de nouvelles recettes (découverte, langage et mathématiques)

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'Etat finance le petit déjeuner une fois par semaine le jeudi. Il est composé d'un fruit, un laitage et un produit céréalier. Le choix du menu nous revient et nous privilégions les produits locaux et de saison.

6.5 La sieste

Elle est nécessaire aux enfants de toute petite section et de petite section.

Les enfants qui mangent à la cantine sont couchés dès 13h20.

Pour les autres, ce sont les parents qui les amènent jusqu'à leur couchette entre 13h20 et 13h30.

Les enfants ne s'étant pas endormis rejoignent la classe à 14h30 (14h45 en début d'année).

La durée d'un cycle de sommeil est d'environ 1h30. Les accidents de propreté ne doivent pas vous inquiéter.

Les enfants sont levés quand ils sont réveillés.

Les derniers levés le sont entre 15h30 et 15h45.

Chaque enfant a son sac de couchage personnel qui reste à l'école et est rendu régulièrement pour lavage. Nous demandons un sac de couchage sans ficelle (risque d'étranglement)

Doudous et tétines sont acceptés.

La sieste est parfois encore nécessaire en moyenne section et dans tous les cas un temps calme l'est. Nous avons donc une seconde salle de sieste pour eux.

Chez les grands, l'après-midi commence aussi par un temps calme.

Pour les enfants nés en 2020 (scolarisation obligatoire), une demande de dérogation peut être faite pour ne pas scolariser votre enfant l'après-midi. Si c'est votre cas, vous pouvez nous le signaler par mail (ce.0881053@ac-nancy-metz.fr) et nous vous transmettrons le formulaire de dérogation.

Même si vous avez rempli cette demande de dérogation pour que votre enfant ne fasse pas la sieste à l'école, il est possible de changer d'avis à tout moment de l'année. Il suffit d'en informer l'enseignante de la classe.

6.6 Quelle pédagogie est menée ?

Nous respectons les programmes de l'éducation nationale basés en maternelle sur l'apprentissage par le jeu.

Il y a autant de pédagogies qu'il y a d'enseignants et il n'y a pas qu'une seule manière d'apprendre !

Chaque courant pédagogique donne aux enseignants de bonnes pistes pour mener leurs projets.

Nous nous adaptons à chacun. Nous disposons d'un espace aménagé et adapté à chacun en fonction de leur âge et disposons d'un large choix de supports (jeux) pédagogiques.

6.7 Quels projets et sorties pour l'école et chaque classe ?

Ce sont toujours en priorité les programmes qui guident nos choix.

En début d'année, l'équipe enseignante fixe les différents projets.

Nous avons un partenariat avec la MLC qui propose aux écoles un film d'animation et un spectacle.

Nous avons également un partenariat avec la médiathèque de Vagney. Nous allons à la médiathèque.

Les œuvres de nos petits artistes sont aussi exposées à la maison de la Bresse en fin d'année.

Nous travaillons avec l'école élémentaire. Les CE2-CM1 viennent lire des histoires aux enfants de grande section.

Les grands font des sorties raquettes.

Chaque classe organise une sortie scolaire de fin d'année et les grands ont la chance depuis quelques années de partir de 3 jours à une semaine en classe découverte.

D’autres projets de sorties sont menés par les enseignants : intervention d’un auteur de littérature jeunesse, semaine du goût, sortie nature, sortie à la ferme, festival Zinc Grenadine, festival d’accordéon, festival de sculpture, visite d’une exposition à la Maison de La Bresse, projet développement durable…

Séance dédicace

6.8 L’emploi du temps pour les Tout Petits et Petits

Il est régulier et visualisable par les enfants. La maîtresse déplace la pince à linge sur la ligne du temps.

Il y a une alternance des temps individuels ou en petits groupes, de temps calmes ou en mouvement, d’activités autonomes à partir du matériel mis

en place et d'activités dirigées par la maîtresse ou l'ATSEM avec un objectif défini.

Il nécessite parfois des adaptations liées au climat général de la classe (et à la météo).

L'emploi du temps vous sera expliqué lors de la réunion de rentrée.

6.9 Le fonctionnement spécifique à la classe des Tout Petits et Petits

Le fonctionnement vous sera précisé lors de la réunion de rentrée.

➢ Exemple de quelques rituels

- L'accueil : l'enfant affiche sa photo en rentrant en classe (rituel évoluant suivant les objectifs de lecture et de mathématiques)

- Les colliers d'activités : chaque enfant a la possibilité de choisir un coin jeux mais doit prendre un petit collier d'activités (nombre limité d'enfant dans chaque coin jeux)

➢ Les supports utilisés qui circuleront à la maison uniquement si les conditions sanitaires le permettent à nouveau :

- Les boîtes à histoires : boîtes avec du matériel (personnages) pour raconter une histoire contée et lue en classe

- La mascotte : c'est une peluche qui déclenche le langage sur différents sujets chez les enfants. Elle circule dans les familles avec sa valise, son cahier et son appareil photo.

- Le cahier de vie : chaque enfant aura son cahier illustré de photos sur les grands moments de la vie de la classe
- Un cahier de chants, poésies et jeux de doigts qui sera illustré tout au long de l'année
- Un classeur de recettes
- Un cahier de traces graphiques
- Un carnet de réussite : les petits succès de votre enfant seront présentés avec des photos.

6.10 Comment participer à la vie de l'école ?

D'abord, en portant de l'intérêt aux réussites et aux progrès de votre enfant, à son travail.

Les représentants de parents d'élèves :

Ce sont les parents élus (élection au mois d'octobre) qui représentent les familles lors des conseils d'école regroupant aussi enseignants et mairie. Ils sont associés pour prendre les grandes décisions.

Vous pouvez constituer une liste en début d'année. La directrice peut vous donner sur demande les coordonnées des anciens représentants de parents d'élèves.

L'association Les P'tiots Bressauds :

Tous les parents peuvent y adhérer.

Cette association fait vivre l'école par des manifestations conviviales : marché de Noël, repas de fin d'année…

Elle organise également des manifestations et des ventes pour récolter des fonds nécessaires pour mener à bien les projets des classes à la fois de la maternelle et de l'élémentaire.

Pour tout renseignement sur l'association, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : lesptiotsbressauds@gmail.com

6.11 Le matériel à fournir pour le jour de la rentrée chez les Petits et Tout Petits

- Un sac à dos :

  Petit mais suffisamment grand pour contenir un cahier 17x22, le pantalon de ski en hiver et la boîte de goûter (enfant fréquentant la garderie du soir)

- Une paire de chaussons : qui restera à l'école, des chaussons tenant bien au pied pour les activités motrices, pas de crocs de préférence

- Un sac de couchage (sans ficelle) pour les enfants faisant la sieste à l'école

- Le doudou (nécessaire en cas de fortes émotions)

(+ les papiers si vous ne les avez pas renvoyés à l'école : *cf. annexes*)

- Mettre des vêtements pratiques à vos enfants (passage aux toilettes et sport)

- Noter au nom de votre enfant le doudou, le sac, la boîte de goûter, les chaussons, les chaussures, les vestes, les gilets, les bonnets, les tours de cou (pas d'écharpe), les gants (tout ce qui s'enlève)

- Les chaussures à scratch sont souhaitables. Éviter les chaussures combinant lacet + fermeture sur le côté et que votre enfant n'arrive pas à mettre seul.

- N'apporter ni jeu ni bijou ni bonbon à l'école

6.12 Comment préparer son enfant à sa première rentrée ?

La visite de l'école facilite la préparation de votre enfant.

Le samedi 1 avril 2023 seront organisées les visites de l'école par petits groupes sur différents créneaux horaires de 45 minutes (8h30-9h15-10h00-10h45). Veuillez prendre rendez-vous.

Un temps d'intégration sera possible les 26/27/29/30 juin 2023 à 8h30.

Pour les tout petits désirant rentrer en cours d'année *(cf. page 3)* : une matinée d'intégration sera possible avant la date de rentrée souhaitée.

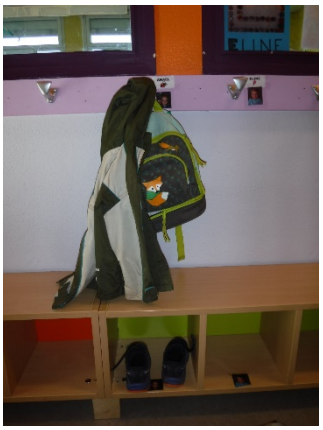

A l'école, il y a un petit crochet avec son prénom. Il mettra sa veste sur le crochet et ses chaussures sous le banc. Il mettra ses chaussons avant de rentrer dans la classe. Il laissera son doudou (s'il en a un) dans son sac à dos et il pourra le retrouver s'il a un gros chagrin.

Vous irez aux toilettes avec lui.

Rassurez-le en lui disant que vous serez avec lui pour faire tout cela.

Puis, il vous fera un bisou et rentrera en classe. Il faudra qu'il vous laisse mais il y aura d'autres enfants, la maîtresse et Élisabeth. N'hésitez pas à montrer et remontrer les lieux et les personnes de l'école (de ce présent document) afin qu'il sache où il va aller.

Dites-lui que certains enfants vont peut-être pleurer parce qu'ils sont tristes ou en colère.

Mais dites-lui que vous êtes heureux pour lui, que vous viendrez le chercher plus tard. Il doit sentir votre enthousiasme, pas votre stress.

Pour sa première journée, votre enfant découvrira d'abord les différents espaces de la classe : la dînette, les poupées, les voitures, le tableau, les puzzles, l'espace de dessin et des jeux qu'il n'a pas à la maison. Il sera invité à mettre un petit collier d'activité uniquement s'il a envie. Rassurez-le en lui expliquant que les adultes peuvent répondre à toutes ses questions. S'il préfère simplement regarder les autres sans rien toucher, il peut le faire.

La maîtresse prendra votre enfant en photographie sur une petite chaise à bascule pour qu'il ait une photo sur son crochet. Expliquez-lui.

Quand maîtresse Aline sonnera sa petite cloche bleue, il faudra s'arrêter de jouer et ranger. Dites-lui qu'il ne pourra pas découvrir tous les jeux le premier jour.

Une partie de la classe ira aux toilettes avec l'ATSEM et les autres enfants assis sur un petit banc resteront avec la maîtresse qui va parler et chanter.

Tous les enfants prendront ensuite un petit goûter et pourront boire.

Votre enfant repassera aux toilettes pour se laver les mains.

Et puis s'il fait beau, il ira s'habiller et découvrir la cour de récréation.

S'il pleut, il fera encore des jeux dans la classe.

Quand la maîtresse sortira sa cloche orange, ce sera le midi : l'heure de manger et de sortir de l'école.

Informer le s'il va manger à la cantine et faire la sieste à l'école. Il doit être prévenu qu'il va changer de lieu. En général, c'est l'ATSEM de la classe qui l'accompagnera à la cantine pour éviter une rupture.

Le soir aussi, maîtresse Aline fera sonner sa cloche orange pour signaler la fin de la classe.

Afin de faciliter l'accueil de votre enfant, vous pouvez envoyer une photographie de votre enfant à l'enseignante à : aline.mougel@ac-nancy-metz.fr

Quand la maîtresse reconnaît l'enfant et l'accueille par son prénom qu'elle connaît, cela facilite l'entrée en classe. Merci d'avance.

7. Réunion de rentrée

Date : Vendredi 8 septembre 2023 à 18h

Il est souhaitable d'être présent à cette réunion.

Une première partie sera consacrée à la présentation des adultes de l'école et au fonctionnement général de l'école maternelle (temps scolaire et périscolaire)

Dans un second temps, le fonctionnement spécifique de la classe des petits et tout petits vous sera présenté par la maîtresse.

Annexe 1

LA BRESSE
Hautes-Vosges

COMMUNE DE LA BRESSE (Vosges)

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 20 /20

Mr Mme : NOM : **Prénom :**

Tél.* : **Courriel* :**

Domicilié(e) (adresse complète) :

Agissant en qualité de : Père **Mère** **Tuteur**

Mr Mme : NOM : **Prénom :**

Tél.* : **Courriel* :**

Domicilié(e) (adresse complète) :

Agissant en qualité de : Père **Mère** **Tuteur**

Désire inscrire mon fils/ma fille :

NOM : **Prénom :**

Né(e) le : **à :**

En classe de (niveau) :

À l'école maternelle La Tourterelle :
9 Rue de la Resistance 88250 La Bresse
03 29 25 52 36

À l'école primaire du Centre :
9 Rue de la Resistance 88250 La Bresse
03 29 25 41 94

École et classe ACTUELLEMENT fréquentées :

*facultatif

Fait à : le :

Signature :

Liste des pièces à fournir :

- carnet de santé : vaccinations
- livret de famille
- certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés)
- attestation de quotient familial CAF

Annexe 2 Fiches de renseignements école

académie Nancy-Metz
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier en s'adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : *3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.*

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

*Code **	*Libellé*
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

*Code **	*Libellé*
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITÉS	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

Maternelle publique
LA TOURTERELLE - LA BRESSE

La Bresse

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : ..... **Niveau :** ..... **Classe :** .....

ÉLÈVE

Nom de famille : ..... **Sexe : F ☐ M ☐**
Nom d'usage : .....
Prénom(s) : ..... / ..... / .....
Né(e) le : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (commune et département) : .....

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

Tiers délégataire (personne physique ou morale) **Lien avec l'élève (*) :** .....
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui ☐ Non ☐

Nom : ..... Prénom : ..... Niveau : ..... Classe : .....

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) : .....

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐**
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐**
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐**
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐**
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève ☐**
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire :	Oui ☐ Non ☐	Garderie du matin :	Oui ☐ Non ☐
Études surveillées :	Oui ☐ Non ☐	Garderie du soir :	Oui ☐ Non ☐
Transport scolaire :	Oui ☐ Non ☐		

Date : **Signature des représentants légaux :**

Annexe 3 Calendrier scolaire 2023 2024

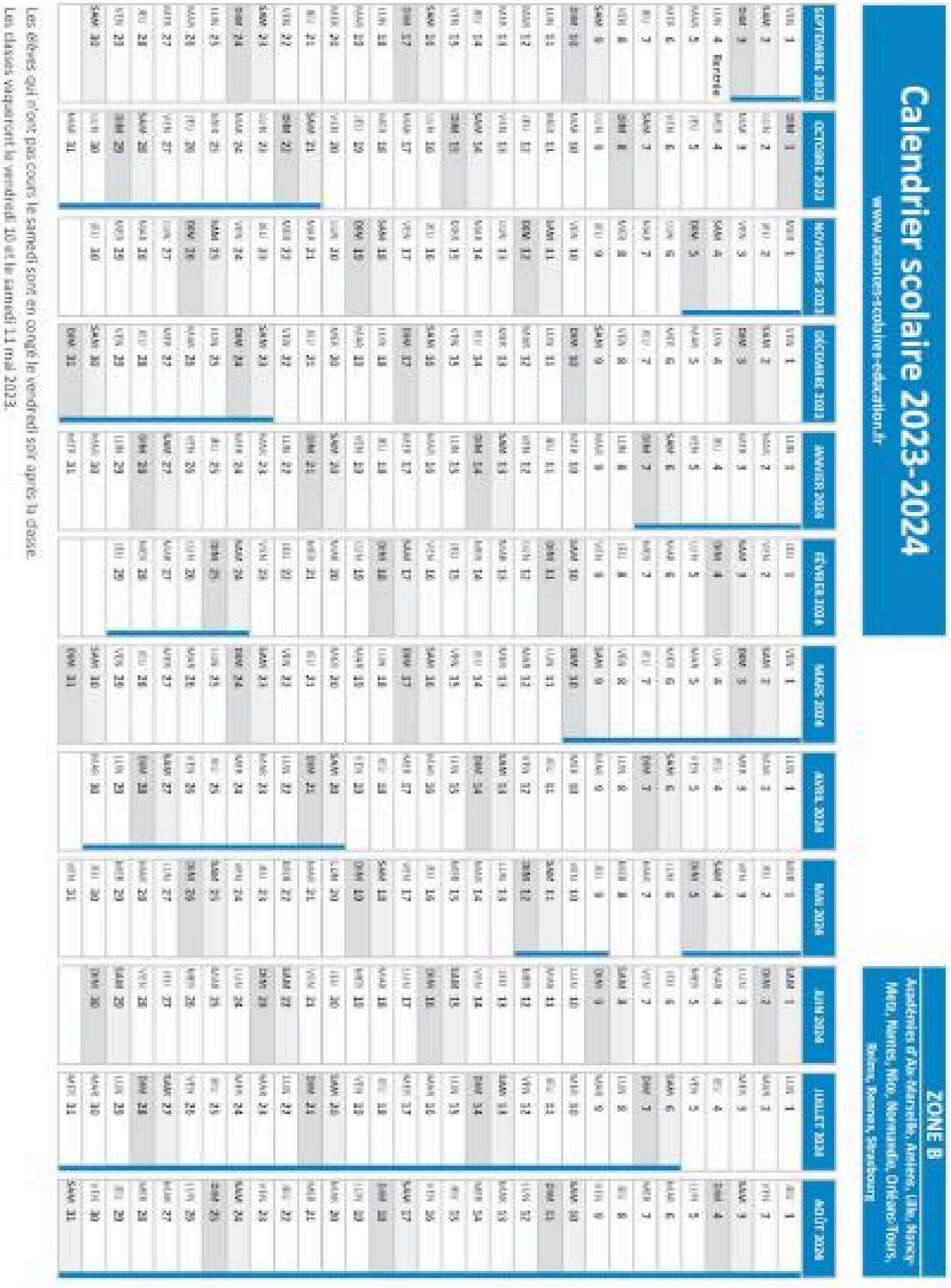

Annexe 4 tarifs du périscolaire

TARIFS

ACCUEIL LUNDI – MARDI- JEUDI - VENDREDI

Quotient familial CAF	800 et +	De 651 à 799	De 501 à 650	Moins de 500
Tarif à l'heure ½ heure	0,60 €/heure 0,30€ la ½ heure	0,56 €/heure 0,28 € la ½ heure	0,52 €/heure 0,26 € la ½ heure	0,50 €/heure 0,25 € la ½ heure

ACCUEIL MERCREDI

Quotient familial CAF	800 et +	De 651 à 799	De 501 à 650	Moins de 500
Tarif à l'heure ½ heure	1 €/heure 0,50€ la ½ heure	0,96 €/heure 0,48€ la ½ heure	0,92 €/heure 0,46 € la ½ heure	0,90 €/heure 0,45 € la ½ heure

Quotient familial CAF	**1201 et +**	**De 201 à 1200**	**De 0 à 200**
Tarif repas	3,60 €	1 €	0,90 €